



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



l'Europe
s'engage
en France
avec le FSE

Choisir le plan de financement dans un AAP

MDFSE+ 2021-2027

Lors de la création d'un Appel à projets, le service gestionnaire doit sélectionner pour chaque objectif spécifique ouvert le(s) profil(s) de plan de financement disponible(s) pour les porteurs de projets.



En fonction de l'objectif de l'Appel à projet, le service gestionnaire doit créer un profil de plan de financement par catégorie/type d'opérations afin de limiter le nombre de forfaits ouverts et de garantir une égalité de traitement entre les candidats. Tous les porteurs qui mettent en œuvre le même type d'opération, doivent se voir appliquer la même OCS*.

**En application du « Guide sur les options simplifiées en matière de coûts: financement à taux forfaitaire, barèmes standard de coûts unitaires, montants forfaitaires » de la Commission européenne à la suite de l'entrée en vigueur du règlement (UE, Euratom) 2018/1046*

Accès au volet Profils de plan de financement

Pour accéder au volet « Profils de plan de financement », le service gestionnaire doit d'abord créer son Appel à projets en remplissant intégralement le volet « Informations générales », puis sélectionner les objectifs spécifiques visés par son Appel à projets dans le volet « Cadre d'intervention ». La partie « Profils de plan de financement » devient alors éditable.

The screenshot shows the 'Ma Démarche FSE+' interface. The top navigation bar includes 'ACCUEIL', 'OPÉRATIONS', 'PROGRAMMES' (selected), 'CONTRÔLES', 'PILOTAGE', and 'ADMINISTRATION'. Below the navigation bar, there is a list of sections, each with a green checkmark and a right-pointing arrow:

- Cadre d'intervention
- Critères pour résumé
- Critères de sélection
- Profils de plan de financement** (highlighted in blue)

Below the 'Profils de plan de financement' section, there is an 'ÉDITER' button and a list of specific objectives. One objective is visible:

- Objectif spécifique: 1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

Sélection des profils

Pour sélectionner les profils de plan de financement, le service gestionnaire doit cliquer sur « éditer ».

Profils de plan de financement

Objectif spécifique 1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

ÉDITER

Pour chaque objectif spécifique, les profils de plan de financement existants s'affichent et sont sélectionnables en cliquant sur la croix bleue sur la ligne correspondante.

Codification du profil	Taux réglementaires	Taux applicables	Postes de dépense ouverts	Coûts réels et/ou coûts standards unitaires	Libellé du profil de financement	
DPE_CSUI/CR40%	CR40	40	Dépenses de personnel	Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants	−
DPE_CSUI/DPAR_R/CR40%	CR40	40	Dépenses de participants Dépenses de personnel	Réel Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants plus salaires et indemnités des participants (au réel)	+

Si le service gestionnaire souhaite ouvrir l'ensemble des plans de financement pour un objectif spécifique, il peut cliquer sur « tout ajouter » en haut de la colonne correspondante.

Codification du profil	Taux réglementaires	Taux applicables	Postes de dépense ouverts	Coûts réels et/ou coûts standards unitaires	Libellé du profil de financement	TOUT AJOUTER
DPE_CSU1/CR40%	CR40	40	Dépenses de personnel	Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants	+

Il n'est néanmoins pas recommandé d'ajouter l'ensemble des profils de plan de financement à un OS afin de ne pas créer une trop forte complexité pour les porteurs de projets.

Une fois les profils de plan de financement sélectionnés, un récapitulatif apparaît sous le tableau sous la mention « liste des profils de financement ajoutés ».

Après la sélection des profils pour chaque OS, le service gestionnaire valide le volet « Profils de plan de financement ».

Liste des profils de financement ajoutés

DPE_CSU1/DPAR_R/CR40%	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants plus salaires et indemnités des participants (au réel)	×
DPE_CSU1/DPF_R/DPEXT_R /DPAR_R/DPII15%	Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel (CSU_cout horaire) pour calculer les dépenses indirectes	×

VALIDER

ANNULER

Présentation des profils de plan de financement

Il existe actuellement 17 profils de plan de financement sélectionnables dans MDFSE+.

Actuellement, les services gestionnaires n'ont pas la possibilité de créer des profils supplémentaires ou de moduler les taux existants, cette fonctionnalité sera disponible lors d'une évolution du système.

Les 17 profils de plan de financement se déclinent autour des forfaits prévus réglementairement :

- Le forfait de dépenses indirectes de 7%
- Le forfait de dépenses indirectes de 15%
- Le forfait de coûts restants de 40% des dépenses de personnel
- Le forfait de coûts restants de 40% des dépenses de personnel et des salaires des participants
- Le forfait de 20% pour calculer les dépenses de personnel

Chaque forfait est décliné en plusieurs profils en fonction de la nature des dépenses de son assiette (au réel, selon un coût standard unitaire – ex : CSU de 1720h – ou la possibilité de combiner réel et CSU dans les dépenses de personnel d'une même opération).

Rappel des forfaits

	Assiette	Pour couvrir	Plan de financement final
Forfait 7%	Ensemble des dépenses directes (personnel, fonctionnement, prestation, participants)	Les dépenses indirectes	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses de personnel - dépenses de fonctionnement - dépenses de prestations - dépenses liées aux participants - dépenses indirectes (7% des dépenses directes)
Forfait 15%	Dépenses directes de personnel	Les dépenses indirectes	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses de personnel - dépenses de fonctionnement - dépenses de prestations - dépenses liées aux participants - dépenses indirectes (15% des dépenses de personnel)
Forfait 20%	Dépenses directes hors personnel (fonctionnement, prestation, participants)	Les dépenses de personnel	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses de personnel (20% des autres dépenses directes) - dépenses de fonctionnement - dépenses de prestations - dépenses liées aux participants
Forfait 40% V1	Dépenses directes de personnel	Les coûts restants (directs et indirects)	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de personnel - 40% de coûts restants
Forfait 40% V2	Dépenses directes de personnel	Les coûts restants (directs et indirects) auxquels s'ajoutent les salaires et indemnités des participants (au réel)	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de personnel - Rémunérations des participants - 40% de coûts restants <p><i>*En rouge les dépenses devant être justifiées lors du bilan</i></p>

Le tableau des profils se présente comme suit :

Un code pour reconnaître le profil
 Le code du taux
 CR = coûts restants
 DPI = dépenses indirectes
 DPE = dépenses de personnel
 Le pourcentage du taux
 Les postes de dépenses ouverts qui devront être déclarés et justifiés
 Si l'assiette du taux repose sur des dépenses justifiées au réel ou par un coût standard unitaire (ex: 1720h) ou les deux
 Le libellé qui résume le fonctionnement du forfait

Codification du profil	Taux réglementaires	Taux applicables	Postes de dépense ouverts	Coûts réels et/ou coûts standards unitaires	Libellé du profil de financement	TOUT AJOUTER
DPE_CSU1/CR40%	CR40	40	Dépenses de personnel	Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants	+
DPE_CSU1/DPAR_R/CR40%	CR40	40	Dépenses de participants Dépenses de personnel	Réel Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire) pour calculer les coûts restants plus salaires et indemnités des participants (au réel)	+
DPE_CSU1/DPF_R/DPEXT_R /DPAR_R/DPI15%	DPI15	15	Dépenses de prestations externes Dépenses de participants Dépenses de fonctionnement Dépenses de personnel	Réel Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel (CSU_cout horaire) pour calculer les dépenses indirectes	+
DPE_CSU1/DPF_R/DPEXT_R /DPAR_R/DPI20%	DPI20	20	Dépenses de prestations externes Dépenses de participants Dépenses de fonctionnement Dépenses de personnel	Réel Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 20% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire), de fonctionnement et de participants (au réel) pour calculer les dépenses indirectes	+
DPE_CSU1/DPF_R/DPEXT_R /DPAR_R/DPI7%	DPI7	7	Dépenses de prestations externes Dépenses de participants Dépenses de fonctionnement Dépenses de personnel	Réel Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel (DPE_CSU_cout horaire), de fonctionnement, de prestations et de participants (au réel) pour calculer les dépenses indirectes	+

Les profils de plan de financement

Les 6 profils du forfait 40% pour calculer les coûts restants

2 profils ont pour assiette unique les dépenses directes de personnel pour calculer les coûts restants :

- **DPE_R/CR40%**** : Taux forfaitaire de 40% (représentant les coûts restants) des dépenses de personnel déclarées **au réel**
- **DPE_CSU1/ CR40%** : Taux forfaitaire de 40% (représentant les coûts restants) des dépenses de personnel déclarées **au coût horaire 1720h**

Dépenses devant être justifiées :

- Dépenses de personnel

**Forfait 40%
CR40***

2 profils ont pour assiette unique les dépenses directes de personnel pour calculer les coûts restants, avec un plan de financement comprenant les salaires et indemnités participants au réel:

- **DPE_R/DPAR_R/ CR40%** : Taux forfaitaire de 40% (coûts restants) des dépenses de personnel déclarées **au réel**
- **DPE_CSU1/ DPAR_R/ CR40%** : Taux forfaitaire de 40% (coûts restants) des dépenses de personnel déclarées **au coût horaire 1720h**

Dépenses devant être justifiées :

- Dépenses de personnel
- Salaires de participants

Les profils de plan de financement

Les forfaits pour calculer les dépenses indirectes

Forfait 15% DPI15

3 profils permettent de forfaitiser les dépenses indirectes sur la base des dépenses directes de personnel :

- **DPE_R/DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/DPI15%** : Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel **au réel** pour calculer les dépenses indirectes
- **DPE_CSU1/DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/DPI15%** : Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel **au coût horaire 1720h** pour calculer les dépenses indirectes

Dépenses devant être justifiées :

L'ensemble des dépenses directes : dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, dépenses de prestations, dépenses liées aux participants

Forfait 7% DPI7

3 profils permettent de forfaitiser les dépenses indirectes sur la base de l'ensemble des dépenses directes (DPE, DPF, DPR, DPA) :

- **DPE_R/DPF_R/ DPEXT_R/ DPAR_R/DPI7%** : Taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel **au réel**, de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses indirectes
- **DPE_CSU1/DPF_R/ DPEXT_R/ DPAR_R/DPI7%** : Taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel **au coût horaire 1720h**, de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses indirectes

Dépenses devant être justifiées :

L'ensemble des dépenses directes : dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, dépenses de prestations, dépenses liées aux participants

Les profils de plan de financement

Le forfait « 20% » pour calculer les dépenses de personnel

Ce taux forfaitaire de 20 % est un maximum autorisé par le règlement, il est possible de le moduler (de 5 en 5) en fonction des types d'opération

**Forfait « 20% »
DPE20**

Un profil permet de forfaitiser les dépenses de personnel sur la base de l'ensemble des autres dépenses directes :

DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPE20% : Taux forfaitaire de 20% des dépenses de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses de personnel

DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPE15% : Taux forfaitaire de 15% des dépenses de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses de personnel

DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPE10% : Taux forfaitaire de 10% des dépenses de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses de personnel

DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPE5% : Taux forfaitaire de 5% des dépenses de fonctionnement, de prestations et de participants pour calculer les dépenses de personnel

Dépenses devant être justifiées :

Les dépenses de fonctionnement, de prestations et liées aux participants



Aucune dépenses indirectes possible

**Forfait 20% pers +
15% ind
DPE20/DPI15**

Un profil permet de combiner le forfait « 20% » « dépenses de personnel forfaitisées » et le forfait 15% « dépenses indirectes forfaitisées »

DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/ DPE20%/ DPI15% : application du taux forfaitaire de 20% des dépenses de fonctionnement, de prestations externes et de participants pour calculer les dépenses de personnel combiné avec le du taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel forfaitisées pour calculer les dépenses indirectes (soit 15% des 20% des dépenses directes de personnel)

Qui se décline avec la modularité du taux forfaitaire de « 20% » :

DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/ DPE15%/ DPI15%

DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/ DPE10%/ DPI15%

DPF_R/DPEXT_R/ DPAR_R/ DPE5%/ DPI15%

Dépenses devant être justifiées :

Les dépenses de fonctionnement, de prestations et liées aux participants

Les autres forfaits

**Par voie de marché
Aucun**

**Un profil correspond aux opérations par voie de
marché : aucun forfait n'est appliqué**

DPEXT_R : Opération entièrement mise en œuvre via
des prestations externes

Dépenses devant être justifiées :
Les dépenses de prestations

Attention, pour toutes les opérations de moins de 200k€, il convient d'appliquer le taux forfaitaire de 7% qui permet de calculer les dépenses indirectes sur la base des autres dépenses directes de l'opération (en l'espèce les dépenses de prestation), et ce même si elles ne génèrent ni de dépenses indirectes ni d'autres dépenses qui pourraient être directement rattachées à l'opération. Il s'agit d'une obligation réglementaire